LA RÉPONSE BRITANNIQUE AUX PROPOSITIONS SOVIÉTIQUES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aucune nouvelle explication de la démission de M. Litvinov n'a été reçue à Londres, et l'on y estime donc toujours que les négociations anglo-russes ne seront vraisemblablement pas affectées par le changement apporté à la direction des Affaires étrangères de Moscou

DÉCLARATIONS DE M. CHAMBERLAIN

Londres, 5. — M. Attlee a demandé ce matin à la Chambre des Communes, au premier ministre, s'il avait quelque déclaration à faire sur le progrès des négociations qui se poursuivent actuellement avec la Russie.

« Ainsi que je l'ai déclaré mardi dernier, a répondu M. Chamberlain, des discussions portant sur les diverses propositions et contre-propositions qui ont été émises se poursuivent toujours avec le gouvernement de l'U.R.S.S. et avec les autres gouvernements intéressés. Des échanges de vues concernant les propositions soviétiques ont eu lieu notamment avec le gouvernement français. **Nous avons reçu hier une communication de ce dernier et nous espérons être à même de communiquer à une date rapprochée, au gouvernement de Moscou, une nouvelle expression des vues du gouvernement de Sa Majesté.** »

Le député travailliste Noël Baker a demandé : « Etant donné le caractère de la situation en Europe et le fait que le gouvernement de Sa Majesté a accepté le principe d'une coopération militaire sur la plus large base possible, le gouvernement est-il décidé enfin à accepter de coopérer avec le gouvernement soviétique ? »

Le premier ministre a répondu : « Je ne puis accepter le point de vue de M. Baker, suivant lequel nous devrions renoncer à notre point de vue et accepter, sans discuter, celui de tout autre gouvernement. Nous devons proteger les intérêts du pays et avoir en vue le succès de la politique que nous suivons avec je crois, l'approbation des membres de l'opposition et nous devons prendre en considération tous les facteurs du problème. »

M. Attlee a demandé alors au premier ministre si, en raison de l'inquiétude engendrée par la situation actuelle, il espérait être en mesure de faire une déclaration la semaine prochaine sur l'état des négociations.

« Le gouvernement de Sa Majesté, a répondu le premier ministre, n'a apporté aucun retard dans les discussions et je n'ai aucune raison de croire que nous ne parviendrons pas à une conclusion satisfaisante. Il m'est tout à fait impossible d'indiquer la date à laquelle je serai en état d'annoncer cette conclusion. »

Comme Sir Percy Harris lui faisait observer que le succès des négociations dépend dans une large mesure de quatre pays différents : la France, la Pologne, la Roumanie et la Grèce, le premier ministre a tenu à ajouter : « La Turquie ».

M. William Gallacher, communiste, ayant demandé au premier ministre s'il avait l'intention d'entrer en contact personnel avec M. Staline, M. Chamberlain a demandé à son interlocuteur avec quelle personnalité il devait se mettre en rapport : « Les personnalités changent plutôt rapidement », a fait observer le premier ministre.

Les entretiens italo-allemands se dérouleront à Milan

Rome, 5. — Les entretiens politiques Ciano-Von Ribbentrop se dérouleront à Milan et non pas à la villa d'Este, comme il avait été prévu et comme l'annonce la presse du soir. Il semble que ce changement de programme ait été décidé afin de permettre l'organisation de grandes manifestations populaires en l'honneur du ministre allemand et de l'axe.

Ce n'est que dimanche après-midi que M. von Ribbentrop et le comte Ciano se rendront ensemble à Come, davantage dans un but de promenade que de conversations politiques.

M. von Ribbentrop arrivera à Milan demain à 11 heures. Toutes les organisations régionales du Parti accueilleront le ministre des Affaires étrangères du Reich à la gare centrale qui est déjà pavoisée aux couleurs allemandes et italiennes.

D'autre part, les chemises noires formeront la haie sur le parcours que suivra la voiture de l'homme d'Etat allemand et du comte Ciano.

Le ministre des Affaires étrangères italien, qui arrivera à Milan à 9 heures, en forme privée recevra M. von Ribbentrop à sa descente du wagon-salon.

De toute évidence, les manifestations populaires de demain doivent constituer une réplique aux rumeurs qui ont circulé ces derniers jours à l'étranger, relativement à des démonstrations de caractère antiallemand à Milan et dans le Nord de l'Italie. Les journaux exaltent à nouveau l'amitié et la solidarité italo-allemande.

LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE SE TIENDRA A NANTES LES 27, 28, 29 ET 30 MAI

Deux motions de politique extérieure résumeront les thèses des « munichois » et des « antimunichois »

Paris, 5. — Le Parti Socialiste S.F.I.O tiendra ses assises annuelles à Nantes les 27, 28, 29 et 30 mai.

Les discussions que susciteront les problèmes de politique extérieure constitueront l'intérêt principal de ces longs débats. Une fois de plus s'affronteront les thèses de ceux qu'un peu sommairement on a dénommés « Munichois » et « Antimunichois ». Plus exactement aux conceptions d'hommes qui comme MM. Léon Blum et Zyromski sont partisans d'une politique extérieure sans faiblesse et sans compromission, fondée sur le rassemblement de tous les peuples résolus à défendre leur liberté et à faire bloc contre le fascisme, s'opposeront les thèses de ceux qui, comme MM. Paul Faure et Spinasse tout en ne méconnaissant pas la nécessité d'assurer au pays d'importants moyens de défense militaire, croient rester d'avantage fidèles à l'esprit du socialisme en demandant que soit mis fin à l'état de guerre économique et proclamant l'urgence des mesures tendant à une nouvelle répartition des matières premières, à une solution du problème des populations excédentaires, au développement des échanges, à une coopération économique, une telle politique postulant nécessairement une limitation des armements.

Les motions

Les fédérations départementales et les sections du parti socialiste ont déjà été saisies du texte des motions sur lesquelles le Congrès de Nantes sera appelé à se prononcer. Les partisans d'une politique de résistance active au fascisme se compteront sur la motion de politique générale présentée par MM. Léon Blum, Georges MONNET, LEBAS, Vincent Auriol, Marx Dormoy, Louis Lévy, BRACKE et Zyromski.

Une seconde motion porte les signatures de MM. Paul Faure, secrétaire général du parti et Charles Spinasse. Ce texte condamne avec force les entreprises des Etats totalitaires qui se poursuivent dans une Europe incertaine avec les procédés de rapidité que permet le caractère dictatorial des institutions, avec la brutalité que confère le mépris de la justice de la dignité et de la liberté humaines.

Dans la période actuelle, le Parti Socialiste ne méconnaît nullement la nécessité d'assurer au pays, contre toute tentative d'hégémonie, d'importants moyens de défense militaire et des garanties de sécurité mutuelle, mais le barrage de sécurité ainsi constitué contre les agressions éventuelles, ne doit jamais se proposer de provoquer l'effondrement économique des pays totalitaires dont la menace pourrait pousser les dictatures à la guerre. Il doit toujours laisser la porte ouverte à la conférence économique, étant entendu qu'aucune concession ne sera faite qui ne soit accompagnée d'une réduction des armements.

Rappelons qu'à Montrouge, la motion de politique étrangère Blum-Zyromski avait recueilli 4.300 mandats et la motion Paul Faure 3.800. Au Conseil national du 5 mars, une motion Auriol-LEBAS, appuyée par M. Zyromski, avait obtenu 4.100 mandats contre 2.100 à une motion Paul Faure-Spinasse. Le Conseil national avait donc marqué une certaine progression de la tendance Paul Faure. Néanmoins, les amis de MM. Léon Blum et Zyromski estiment que les événements qui se sont déroulés depuis cette date justifient la position qu'ils ont prise et ils se déclarent convaincus que le Congrès de Nantes marquera un succès des thèses qu'ils n'ont cessé de soutenir.

Dans l'hypothèse où la majorité (Paul-fauriste) actuelle — qui s'était affirmée à Royan sur une motion de politique intérieure — viendrait à succéder une majorité représentant une tendance différente, il faudrait sans doute s'attendre à voir M. Paul Faure abandonner les fonctions de secrétaire général qu'il exerce depuis 1920.

L'AFFAIRE DE LA S. E. B. A. G. I.

Paris, 5. — Cet après-midi, devant la 11e Chambre Correctionnelle, commence l'affaire de la Société d'Exploitation des brevets Alexandre Georges Johanides, dite « La S.E.B.A.G.I », dans laquelle sont impliqués Jean Simon Cerf, Natan Tanenzapf, tous deux administrateurs des Sociétés Pathé-Cinéma et Pathé-Natan (Natan Tanenzapf a pris un pseudonyme et s'appelle Bernard Natan) Alexandre Georges Johanides, qui est ingénieur d'origine grecque, ainsi que Lucien Dollfus qui fut président de la Société Pathé-Cinéma.

Comment les arrestations furent opérées

Le 15 novembre 1938, M. Ledoux, juge d'instruction qui enquêtait depuis plusieurs années sur les agissements des administrateurs des Sociétés Pathé-Cinéma et Pathé-Natan et de leurs filiales, mettait en état d'arrestation l'ingénieur Alexandre Johanides.

Celui-ci lui avait révélé que la Société d'Exploitation des brevets Alexandre-Georges Johanides, dite S. E. B. A. G. I. appareil de projection, mais en réalité pour faire payer des redevances par la Société Pathé-Cinéma à qui les plans et dessins de l'appareil avaient été soustraits pour être copiés par Johanides.

Peu après, Jean-Simon Cerf et Bernard Natan étaient également arrêtés.

Une plainte fut déposée par les syndics Mauger et Coutant. Jean-Simon Cerf et Bernard Natan furent obligés de reconnaître leur culpabilité, des documents accablants ayant été saisis dans leur bureau.

Le 7 mars dernier, M. Ledoux, juge d'instruction, communiquait son dossier au Parquet pour la rédaction du réquisitoire définitif, lorsque ce travail fut terminé le 14 avril 1939, M. Ledoux signa son ordonnance de renvoi.

Jean-Simon Cerf et Bernard Natan furent renvoyés devant le Tribunal Correctionnel sous l'inculpation d'escroquerie.

En même temps, était renvoyé pour complicité, Lucien Dollfus, administrateur-délégué de la Société Pathé-Cinéma lors de la fondation de la S. E. B. A. G. I. et inculpé, le 18 janvier.

Les débats

Les débats de l'affaire Natan ont commencé cet après-midi devant la 3e Chambre Correctionnelle présidée par M. Payer.

Au banc des prévenus, ont pris place Bernard Natan, Jean-Simon Cerf, A. Johanides, ingénieur et parmi les prévenus libres, M. Dollfus.

Au cours de l'interrogatoire des prévenus, on apprend qu'en 1919, Natan était administrateur-délégué de la Maison Pathé dont il devint ensuite le directeur technique.

Cerf se trouvait à la tête de nombreuses sociétés d'affaires industrielles et commerciales. Il fonda avec Natan la société « Rapid-Film » puis se sépara de lui : il a affirmé qu'il n'avait aucun intérêt dans l'affaire Pathé-Cinema.

Johanides, originaire d'Egypte, vint en France en 1929. « J'ai été, a-t-il dit, l'instrument inconscient de Cerf, un jouet dans les mains de gens malhonnêtes ».

M. Dollfus s'est borné à rappeler qu'il était administrateur-délégué de Pathé-Cinéma en 1931.

Des plans qui changent de mains

Le président a ensuite résumé l'affaire. A la suite d'augmentations, Pathé-Cinéma avait eu recours à la Banque Bauer et Marchal. Cette banque devint débitrice de Pathé-Cinéma pour 13 millions.

M. Marchal prit cette dette à son compte personnel et obtint de Natan et Cerf un engagement pour retrouver les 13 millions.

Or, ni Natan, ni Cerf ne voulaient verser ces 13 millions. Ils eurent recours à un procédé frauduleux et c'est ainsi qu'est née la Société S.E.B.A.G.I.

Natan a reconnu qu'il demanda des croquis à l'ingénieur Thomas qu'il les donna à Me Auger, un avocat aujourd'hui décédé, qui les donna à son tour à Cerf, lequel les remit à Johannides.

Cerf a déclaré qu'il ne savait pas que les croquis provenaient de la Maison Pathé-Cinéma ; il pensait qu'ils provenaient de petits inventeurs.

Johanides, lui aussi, croyait que l'on allait constituer un omnium pour l'exploitation des croquis.

Le banquier Marchal, cité comme témoin, a indiqué, en substance que la Banque Bauer et Marchal avait engagé des fonds dans une affaire qui ne rendait pas ce que l'on entendait. La banque était débitrice de 13 millions. M. Marchal prit cette dette en charge et demanda à Natan et Cerf de la prendre à leur compte.

LE REICH RECRUTE DES ALLEMANDS EN ALSACE

Paris, 5 — L'ambassade d'Allemagne communique :

Un journal parisien publie une nouvelle d'après laquelle le Consul d'Allemagne à Epinal organiserait le recrutement des ressortissants français alsaciens pour l'armée allemande. L'ambassade d'Allemagne tient à déclarer que des communications, relatives au service militaire, dont cette nouvelle fait état, sont adressées exclusivement à des ressortissants allemands.

90 Millions à gagner

AU SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS

Les billets sont en vente dès maintenant.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant :

à nos dépositaires,
à nos vendeurs,
ou à nos bureaux, 186, rue de Paris, à Lille

Le dixième de billet ..... 11 Fr.
Le carnet de 10 dixièmes du même numéro .. 110 Fr.
Le carnet de 15 dixièmes de numéros différents 165 Fr.

Pour les envois par poste, joindre un mandat à la commande et ajouter 2 fr. 50 pour la France et 4 fr. 75 pour l'étranger.

Aucun envoi contre remboursement.

La Belgique contracte un nouvel emprunt de 570 millions en Hollande

Bruxelles, 5. — Le Conseil de Cabinet a tenu une réunion cet après-midi, sous la présidence de M. Pierlot.

Le Conseil a chargé le Ministre du Travail de mettre au point le projet sur l'assurance-chômage.

D'autre part, le Ministre de la Défense nationale a fait un rapport sur l'état des travaux législatifs, en ce qui concerne les mesures administratives en faveur des Anciens Combattants.

Enfin, le Ministre des Finances a mis ses collègues au courant du renouvellement d'un emprunt conclu l'an dernier avec un groupe hollandais. Cet emprunt d'un montant de 740 millions, avait été conclu avec un groupe hollandais et un groupe suisse. Il venait à échéance le mois prochain et comprenait une tranche hollandaise de 570 millions et une tranche suisse de 170 millions.

Le Ministre des Finances a annoncé qu'il venait de conclure avec le groupe hollandais un emprunt de 570 millions, destiné au remplacement de l'ancien. Des négociations sont en cours avec le groupe suisse aux fins de renouveller dans des conditions similaires, la tranche suisse de cet emprunt.

L'ÉMISSION DE LA DIXIÈME TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE

Paris, 5. — L'émission de la tranche « de la Tour Eiffel » (10e tranche de la Loterie nationale pour 1939), s'ouvrira le 12 mai. Cette tranche, identique à la précédente, est limitée à 1.500.000 billets. Elle comportera 170.597 lots.

AUX ASSISES DU NORD

LUCIEN MENU QUI DÉTOURNA DES MARCHANDISES AUX DÉPENS D'UNE FIRME LILLOISE EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON

Les débats du procès de Lucien Menu se sont poursuivis hier devant le jury du Nord.

Le défilé des témoins ayant été épuisé la veille, l'éloquence put se donner libre cours, de chaque côté de la barre.

La voix de l'Union Lilloise

Me DRILLON représente l'Union Lilloise d'Alimentation, composée de cinq firmes — dont la maison Menu frères — qui ont fusionné.

« Nous n'apportons point ici, dit l'avocat, d'animosité personnelle, ou de passions, mais nous voulons rechercher si Menu homme de confiance de la Société — ayant la clef des bureaux et des magasins, pouvant y pénétrer de jour comme de nuit — a volé des marchandises.

« Soupçonné depuis longtemps, il fut pris sur le fait, à deux reprises enlevant des marchandises et les portant chez lui, c'est indiscutable.

» Vingt-huit sacs de sucre furent vendus par Menu chez M. Lequien, à Douai, pour 8.600 francs. Pour ce vol, l'accusé avoua d'abord, puis il se reprit et indiqua qu'il avait été incité à prélever les marchandises par son oncle Delespierre, en vue de se payer les intérêts d'un emprunt de 30.000 francs ».

L'intérêt normal aurait dû être de l'ordre de 2.000 fr par an note l'avocat. D'ailleurs, ajoute-t-il, l'oncle a fait justice de ces accusations.

Chaque semaine, Menu déposait à la banque, le produit de ses détournements. En gagnant 1.500 fr. par mois il économisa 213.000 francs en 4 ans. Il ne peut en justifier, car l'expertise a démontré le mal-fondé de ses explications.

L'avocat ne saurait trouver d'excuse, les faits furent nombreux et répétés durant quatre années.

Me Drillon termine en soulignant qu'après avoir quitté l'Union Lilloise, l'accusé fonda une autre affaire, non loin de cette firme et que, lorsqu'il fut accusé il s'empressa de constituer sa maison en société à responsabilité limitée.

« Le fleuve doré a surgi d'une source impure », s'écrie l'avocat général

Le réquisitoire de M. l'Avocat général BOUSQUET sera incisif, bref, parfait.

Le représentant du Ministère public commence par brosser un portrait de l'accusé :

« C'était, dit-il, un voleur méthodique, réfléchi, obstiné, audacieux, habile, un avare qui ne dérobait que pour entasser des richesses.

» De sa défense, il ne reste rien, si ce n'est que pendant 4 années il vendit des marchandises qu'il n'avait pas payées ».

» Pour vous blanchir, écrit M. Bousquet, vous salissez, pour vous disculper, vous mentez !

« La preuve définitive et écrasante est faite aujourd'hui que vous ne vous relèverez jamais ».

Et l'avocat général de disséquer un compte en banque qui s'est arrondi avec trop de rapidité et de régularité.

« Le fleuve doré a surgi d'une source impure ». Le rapport de l'expert sur ce point est accablant.

M. l'avocat général prévoit les arguments que la défense ne manquera pas de développer et les réfute.

« On vous dira, dit-il que c'était un homme de conduite exemplaire, de santé précaire, un soldat d'élite pour vous incliner à l'indulgence. »

Mais la faiblesse, note le magistrat, est la négation de la justice.

« Si j'avais été chargé de l'instruction, déclare M. Bousquet, j'aurais agi avec plus de vigueur. Menu aurait fait un peu plus de prison préventive, sa femme, si peu curieuse, et son fils, collectionneur passionné de billets de banque, auraient été interrogés et l'accusé sans doute aurait trouvé la voie des aveux.

» Je vous demande, conclut l'avocat général, de vous montrer sans pitié à l'égard de cet individu qui vient jouer la comédie de l'innocence persécutée. »

C'est une peine de réclusion que M. Bousquet propose aux jurés de prononcer.

Les plaidoiries

Me ARNOUX estime que l'affaire a été demesurément grossie et qu'elle aurait dû avoir son dénouement logique devant la juridiction correctionnelle. Il établit un parallèle entre le cas de ce magasinier d'épicerie et celui d'un président d'une grosse fédération départementale, qui s'en tira avec deux ans de prison et le sursis pour des détournements de l'ordre d'un million.

Selon l'avocat, l'Union Lilloise n'a poursuivi l'écrasement de Lucien Menu que parce que celui-ci a créé une petite affaire prospère.

« La somme de 365.000 francs réclamée par l'Union Lilloise, est exorbitante et ne correspond à rien, pas même au rapport de l'expert. M. Henri Robert, dont l'avocat fait la critique ».

Me Arnoux note que l'accuse a fait cent jours de prison, durant lesquels il a payé sa faute.

Me THELLIER insiste sur le caractère laborieux de son client qui, selon lui, aurait fait la fortune de ses oncles et cousins.

« On n'en a point voulu comme associé, mais on sut utiliser son courage. »

L'avocat fait grand état des services militaires de l'accusé, à qui, d'après l'avocat, on ne peut reprocher qu'un vol déjà amplement expié par la prison préventive.

« On ne saurait trouver nulle preuve des autres accusations portées contre Menu ».

LE VERDICT

Le jury se retire ensuite pour délibérer. **Lucien Menu est condamné à un an de prison.**

LES JURÉS DEMANDENT LE RELÈVEMENT DE LEUR INDEMNITÉ

Les jurés des Assises du Nord viennent d'adresser à M. le ministre de la Justice, garde des Sceaux, une demande de relèvement de l'indemnité journalière qui leur est accordée.

UN RECORD A ÉTÉ BATTU à l'Exposition du Progrès Social de Lille

SIX OUVRIERS, EN 12 JOURS ONT ÉDIFIÉ UNE PASSERELLE EN FER ET EN BÉTON, DE 70.000 KGS ET DE 17 MÈTRES DE LONGUEUR

CELLE-CI RELIANT LES DEUX PARCS A ÉTÉ JETÉE AU DESSUS DE L'AVENUE JULIEN DESTRÉE

LE PONT JETÉ SUR L'AVENUE JULIEN DESTRÉE. (Ph Réveil)

Les deux parcs de l'Exposition du Progrès Social de Lille, qui se trouvaient séparés par l'avenue Julien-Destrée, ne forment plus maintenant qu'un tout. Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, une passerelle métallique a, en effet, été jetée au-dessus de cette route qui relie Fives au Centre de Lille-Saint-Sauveur.

C'est à l'Entreprise parisienne actuellement chargée de l'installation d'échafaudages à la Vieille-Bourse, qu'a été confié le travail d'édification de cette passerelle, qui, montée sur des tubes de fer, dont la longueur totale atteindrait 12 kms) accuse un poids de 70 tonnes. Cette installation gigantesque, faite par six ouvriers spécialistes de « L'Entreprose » de Paris, aura duré 12 jours, ce qui est un record on en conviendra.

C'est également à Lille qu'aura été inauguré un nouveau et très moderne procédé (Il n'était pas encore au point pour l'exposition internationale de Paris).

Sur ces tubes, une toile métallique d'une résistance et d'une finesse de fils extraordinaires reçoit actuellement une couche de béton qui épouse les formes des marches d'escaliers donnant accès aux deux parcs.

Ajoutons enfin que cette passerelle a une portée à vide de 9 mètres prolongée par deux plateformes de 4 mètres chacune, ce qui lui donne une longueur totale de 17 mètres et une largeur de 10 mètres. — R. L.

Le programme des fêtes du Centre Régional

Le programme des fêtes du Centre Régional, que nous avons inséré il y a un mois, ayant été modifié, nous le publions aujourd'hui, dans ses grandes lignes, tel qu'il a été définitivement élaboré.

Mai. — Le 14 : Epreuve cycliste Roubaix-Pont-à-Marcq et retour : Pédale Ouvrière Roubaisienne ; Harmonie des Mineurs de Wingles.

Le 18 : Cogrès des Combattants d'Orient ; Fête de Nuit par la Tournée des Ballets Artistiques.

Le 20 : Sur la Grand Place de Roubaix : Exposition, marché aux fleurs.

Les 20, 21, et 22 : Grandes fêtes officielles du Secteur : « Fresnoy-Mackellerie-Luxembourg ».

Le 21 : Grande fête d'Amitié Franco-Belge, avec le concours de la Musique des Invalides Belges et grande représentation folklorique au Théâtre d'Eau.

Le 25 : Grande fête de nuit par la Troupe du Petit Monde Artistique de Roubaix.

Les 27, 28 et 29 : Grand concours International d'Accordéons.

Le 27 : Fête de nuit par « Les Sportives » de Lille.

Le 28 : Brillante fête carnavalesque.

Le 29 : Grande fête de l'Accordéon.

Juin. — Les 2, 3 et 4 : Journées des Ardennes.

Les 3 et 4 : congrès Régional des Sous-Officiers de Réserve de la 1re Région (Grand cortège historique).

Le 5 : Congrès des Bureaux de Bienfaisance de la 1re Région.

Les 9, 10 et 11 : Journées de la Moselle.

Les 16, 17 et 18 : Journées de la Marne.

Le 18 : Grande Journée Gymnique Artistique (Belgique, Nord et Est de la France) : Matinée à 15 h. 30 ; soirée à 20 h. 30 : Exposition Internationale Canine et concours de chiens de défense.

Les 23, 24, 25 : Journées du Bas-Rhin.

Le 25 : Théâtre d'Eau : Ballets « Loie Fuller ».

Le 25 : Regates annuelles.

Le 29 : Fête de la Lumière (Congrès de l'éclairage).

Juillet. — Les 30 juin, 1er et 2 juillet : Journées du Pas-de-Calais.

Les 1er et 2 juillet : Congrès de la Fédération des Mutilés et Invalides du Travail.

Les 1er, 2 et 3 : Grandes festivités officielles du Secteur : « Epeule-Trichon-Alouette-Allumette ».

Le 2 : Assemblée générale de la 1re Section de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole des Travaux Publics de Paris.

Le 2 : XXe Anniversaire de l'Union des Mutilés et Réformés. — Le même jour : en matinée, de 15 h. à 17 h. 30 : Chanteurs et danseurs basques ; en soirée : Grande fête de la Dentelle.

Les 7, 8 et 9 : Journées des Vosges.

Les 14, 15 et 16 : Grandes festivités à l'occasion de la Fête Nationale.

Le 16 : Concours de périssoires ; Musique 20 h. 30 : 21 h. 30, Grand ballets hollandais.

Les 17, 18, 19 20, 21 et 22 : Théâtre de marionnettes Jacques Chesnais.

Les 21, 22 23 : Grandes Fêtes Franco-Belges.

Les 28, 29, 30 : Journées du Haut-Rhin.

Le 30 : Concours de cliques ; Xe Anniversaire Clique Scolaire et Postscolaire de la Fédération des Amicales Laïques.

Août. — Du 1er au 15 : Quinzaine populaire et Festival de Musique.

Le 6 : Concours de périssoires.

Le 13 : Grande fête de nuit.

Les 17, 18, 19 et 20 : Journées de la Meuse et Meurthe-et-Moselle.

Le 21 : Journée de l'Arrondissement d'Hazebrouck.

Les 23, 24 : Journées de l'Arrondissement de Lille.

Les 25, 26 et 27 : Journées de l'Arrondissement de Valenciennes.

Les 28, 29 : Journées de l'Arrondissement d'Avesnes.

Les 30 et 31 : Journées de l'Arrondissement de Cambrai.

Septembre. — Les 1er et 2 : Journées de l'Arrondissement de Dunkerque.

Le 3 : Concours de périssoires.

Les 3 et 4 : Journées de l'Arrondissement de Douai.

Les 8, 9 et 10 : Journées de l'Alsace.

Les 15, 16, 17 : Journées de la Lorraine.

Les 22, 23, 24 : Journée de la Somme et de l'Aisne (Picardie).

Le 24 : Grand concours horticole entre les Sociétés des 14 Départements.

Les 29 et 30 septembre et le 1er octobre : Journée de la Seine, Seine-et-Marne et de l'Oise.

Octobre. — Les 6, 7, 8 : Journées des Provinces Françaises.

A ce programme viendront s'ajouter de nombreuses fêtes folkloriques, organisées avec le concours de la Fédération folklorique de France ; elles s'échelonneront sur toute la durée de l'exposition, avec la participation de toutes les provinces de France ; de multiples fêtes d'eau et de la lumière qui constitueront un spectacle merveilleux et vaudront à elles seules le déplacement ; des concerts presque quotidiens, plus de deux cents étant prévus de mai à la fin de l'Exposition.

L'entrée à l'Exposition ne coûtera que 5 francs

Et des cartes spéciales de réduction accorderont aux visiteurs d'appréciables avantages

L'Exposition du Progrès Social de Lille et de Roubaix attirera entre le 14 mai et le 15 octobre une foule innombrable de visiteurs de toutes les régions, à qui des réductions importantes sont consenties par les chemins de fer et les entreprises de transports automobiles.

Il n'est pas exagéré de dire que cette grande manifestation sera l'événement sensationnel de l'année. Jamais, à coup sûr, on n'aura vu, en province, une exposition de cette envergure, qui sera, du reste, le prolongement de l'Exposition des arts et des techniques de Paris 1937.

Malgré le gros effort financier qu'a exigé la réalisation de cette exposition, patronnée, on le sait, par l'Association des Maires du Nord et de l'Est et les Conseils Généraux des 14 départements de Dunkerque à Belfort, le prix d'entrée à l'Exposition sera modique. Il a été fixé à 5 francs seulement et un même ticket valable deux jours, donnera accès indistinctement dans les deux enceintes à Lille et à Roubaix, puisque, en réalité, il n'y a qu'une seule exposition, le « Centre Régional » du Parc Barbieux faisant partie intégrante de cette grande manifestation.

L'administration de l'Exposition a voulu néanmoins favoriser les habitants de Lille et de Roubaix qui seront les hôtes familiers de « l'Expo 39 ». Aussi vient-elle de créer une carte spéciale qui, pour le prix de 6 francs seulement, assurera au porteur, en plus de l'entrée à l'Exposition, des réductions dans les restaurants (5 % minimum) et une entrée gratuite au Palais de la Télévision (entrée fixée à 3 fr. en raison des attractions véritablement sensationnelles qui y seront réunies dans un cadre somptueux).

Les porteurs de la carte auront la faculté de renoncer aux avantages qui leur sont offerts et, dans ce cas, cette carte de 6 francs leur donnera droit à une deuxième entrée gratuite, soit pour une autre personne, dans les enceintes de Lille et de Roubaix.

Cette réduction fort appréciable sera accueillie avec d'autant plus de satisfaction et d'empressement qu'en dehors de ces avantages réservés aux porteurs de ces cartes, aucune autre faveur ne sera accordée aux visiteurs et qu'il n'existera pas — étant donné le prix modique de l'entrée — de carte d'abonnement permanente.

On trouvera cette carte de réductions aux guichets de renseignements de l'Exposition qui existeront en ville, au pavillon des Amis de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, dans certains cafés et débits de tabac.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

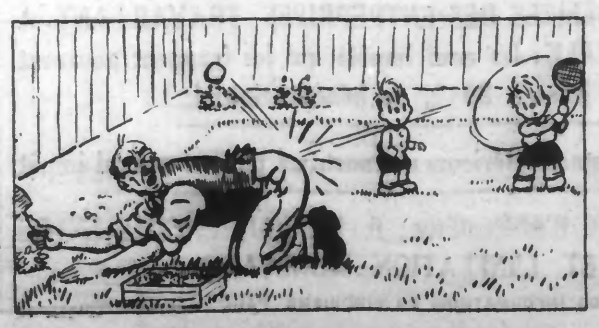

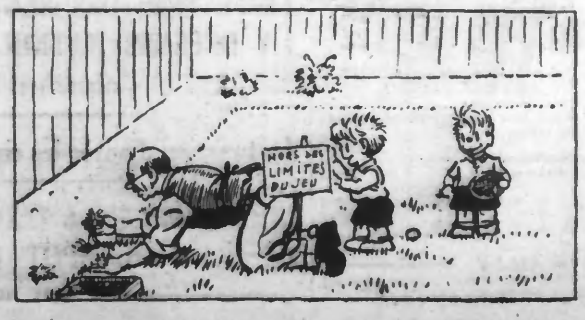

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 5 mai 1939. — Soleil : lever à 4 h. 25 ; coucher à 19 h. 10. Lune : lever à 22 h. 12 ; coucher à 6 h. 24. — Aujourd'hui : Saint-Jean P.-L. — Demain : Saint-Stanislas.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 mai 1939 à 18 h. 15. Baromètre 749 mm. 5 ; baisse de 3 mm. depuis le matin à 6 h. — Thermomètre : fronde 15.6 ; minima 6.2 ; maxima 18.0. — Etat hygrometrique 75. — Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 6 h. 0 mm. 6. — Direction du vent S.-E. Force modéré. Direction des nuages S.-E. Etat du ciel, très nuageux, fond couvert. — Prévision pour aujourd'hui : temps nuageux avec éclaircies, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Généralement très nuageux ; quelques ondées accompagnées d'orages locaux et séparées par des éclaircies. Vent de secteur sud faible ; coups de vent. Le maximum de température sera sans grand changement par rapport à celui de la veille.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

A VOUS LA POSE !

Tous nos lecteurs savent jouer aux dominos. Ce n'est d'ailleurs pas un véritable jeu que nous leur présentons puisque les points sont remplacés par des lettres.

Le problème consiste en ceci : maintenir la disposition des 28 dés, mais les placer en une suite telle que l'on puisse lire de haut en bas une maxime. Les blancs marqueront les espaces entre chaque mot. Pour faciliter l'assemblage, nous avons conservé sur chaque dé la disposition verticale ou horizontale des lettres, telle qu'elle devra figurer à la solution.

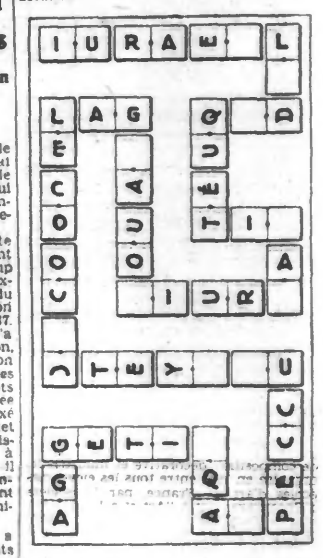

Vous trouverez la réponse plus loin

COLONIE FRANÇAISE DE MONACO

Les numéros gagnants de la loterie

Voici la liste officielle des numéros gagnants de la Loterie de la Colonie Française de Monaco :

GROS LOT :

Le N° 697.566 gagne 200.000 francs en bons d'achats

Le N° 34.032 gagne 25.000 francs en bons d'achats ou une voiture automobile de même valeur

Le N° 516.421 gagne 10.000 francs en bons d'achats ou une voiture automobile de même valeur

Les numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs en 10 billets entiers de la Loterie Nationale :

438.960 — 009.021 — 519.503 — 676.405
98.219 — 770.614

Le N° 354.328 gagne 1 Vase de Sèvres offert par M. le Pt de la République

11e lot	N° 758.305	—	45e lot	N°	743.080
12e »	» 401.944	—	46e »	»	440.981
13e »	» 644.688	—	47e »	»	781.841
14e »	» 438.236	—	48e »	»	434.888
15e »	» 636.761	—	49e »	»	329.352
16e »	» 684.154	—	50e »	»	730.258
17e »	» 468.444	—	51e »	»	157.550
18e »	» 792.774	—	52e »	»	638.315
19e »	» 621.431	—	53e »	»	738.578
20e »	» 422.283	—	54e »	»	384.679
21e »	» 750.804	—	55e »	»	283.311
22e »	» 728.729	—	56e »	»	137.028
23e »	» 715.732	—	57e »	»	791.376
24e »	» 203.770	—	58e »	»	367.462
25e »	» 696.721	—	59e »	»	637.087
26e »	» 602.631	—	60e »	»	725.034
27e »	» 341.901	—	61e »	»	671.731
28e »	» 536.474	—	62e »	»	137.424
29e »	» 343.768	—	63e »	»	652.877
30e »	» 671.625	—	64e »	»	606.013
31e »	» 627.984	—	65e »	»	136.263
32e »	» 665.911	—	66e »	»	676.718
33e »	» 629.641	—	67e »	»	421.084
34e »	» 566.701	—	68e »	»	016.843
35e »	» 458.588	—	69e »	»	433.477
36e »	» 071.739	—	70e »	»	066.225
37e »	» 681.232	—	71e »	»	508.749
38e »	» 517.833	—	72e »	»	578.632
39e »	» 846.349	—	73e »	»	425.756
40e »	» 676.372	—	74e »	»	133.219
41e »	» 367.540	—	75e »	»	338.358
42e »	» 006.643	—	76e »	»	623.009
43e »	» 476.610	—	77e »	»	009.493
44e »	» 528.255	—	78e »	»	491.226

Les numéros se terminant par les cinq chiffres suivants gagnent 100 fr. :

71.968	— 18.801	— 76.489	— 17.013
96.907	— 89.032	— 10.579	— 17.922
34.441	— 51.964	— 37.598	— 86.709
93.241	— 81.916	— 36.339	— 50.470
70.633	— 06.338	— 18.749	— 37.693
45.060	— 51.147	— 48.571	— 10.074
42.275	— 20.028	— 09.061	— 86.413
58.686	— 23.839	— 89.264	— 25.016
17.197	— 28.328	— 90.730	— 33.140
08.594			

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

513.929 — 624.412
406.265 — 345.900

Les gagnants devront réclamer les lots au siège du Comité : 42, rue Grimaldi, Maison de France, à Monaco et joindre à la demande le numéro gagnant.

N. B. — Les lots non réclamés trois mois après le tirage seront de plein droit acquis au Comité, au profit de sa caisse de secours. Pour les colonies lointaines, ce délai est porté à six mois.